

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2010

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
MOYNAT Isabelle
ROUYER David
TROCHU Pierre

Etait absent :

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe, procuration à David TROUVE
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TALLEC Christa, procuration à Marcel MINIER

Ordre du jour :

- ***Communauté de communes : rapport d'activité 2009***
 - ***Communauté de communes : orientations PLH***
 - ***Communauté de communes : groupement de commande plan accessibilité***
 - ***Communauté de communes : répartition de l'actif et du passif du SDE 35***
 - ***SPANC : groupement de commandes***
 - ***Effacement des réseaux téléphone rue de Bléruais et de Penhoët : convention France Telecom***
 - ***Remboursement DEXIA des charges patronales***
 - ***Tournée voirie 2011 à prévoir***
 - ***Divers***
- ***Communauté de communes : rapport d'activité 2009***

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel 2009 de la Communauté de Communes du Pays de SAINT MEEN LE GRAND. Après en avoir eu connaissance, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de SAINT MEEN LE GRAND relatif à l'exercice 2009.

- ***Communauté de communes : orientations PLH***

Monsieur le Maire fait au conseil du courrier de la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen Le Grand concernant les orientations du PLH (Plan Local de l'Habitat), cette dernière demande aux communes de délibérer sur l'adhésion à ces grandes orientations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et adhère aux grandes orientations du PLH, à savoir :

1. Développer la fonction résidentielle et garantir l'équilibre local,
2. Lutter contre la vacance et privilégier le renouvellement urbain
3. Soutenir le parc à vocation sociale
4. Muscler le volet « urbanisme » des opérations d'habitat
5. Répondre aux besoins des populations spécifiques

- **Communauté de communes : groupement de commande plan accessibilité**

Monsieur le Maire fait au conseil du courrier de la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen Le Grand concernant le projet de convention constitutive au groupement de commande pour la passation du marché de prestations de services en vue de l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des Installations Ouvertes au Public (IOP). Dans le même temps la commune devra procéder à la nomination d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations de services en vue de l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), autorise Monsieur le Maire à signer la convention et désigne comme titulaire pour la commission d'appel d'offre Monsieur MINIER Marcel et comme suppléant Monsieur GUILLARD Joël.

- **Communauté de communes : répartition de l'actif et du passif du SDE 35**

Monsieur le Maire que par délibération en date du 1^{er} octobre 2009, la commune a adhéré directement au SDE 35 (Syndicat d'Energie Départemental). La Communauté de Communes du Pays de Saint Méen Le Grand par délibération en date du 06 juillet 2009 précise que « les biens mis à disposition de la communauté de communes seront restitués aux communes membres, l'actif et le passif seront répartis entre les communes membres. ». Pour la commune de MUEL, l'actif et le passif représentent 396 571.77 € et feront l'objet d'une opération non budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le transfert par la communauté de communes de l'actif et du passif pour un montant de 396 571.77 €, autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations d'ordre non budgétaire liées à ce transfert.

- **SPANC : groupement de commandes**

Monsieur le Maire fait part au conseil que le marché concernant le contrôle des installations d'assainissement non collectif signé avec VEOLIA est arrivé à expiration le 14 décembre 2010. Il est nécessaire de lancer un nouvel appel d'offre et prévoir la constitution d'un groupement de commandes dont la procédure serait lancée par la commune de Saint Méen Le Grand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commandes avec plusieurs communes du canton et autres communes éventuellement, de demander à la Commune de Saint-Méen Le Grand de lancer la procédure correspondante pour le compte du groupement de communes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

- **Effacement des réseaux téléphone rue de Bléruais et de Penhoët : convention France Telecom**

Monsieur le Maire présente la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. Selon un accord SDE/France Telecom, la commune prend à sa charge le financement de la totalité du génie civil, pose et fourniture

des matériels (tuyaux, cadres, tampons et bornes) en contrepartie du financement de l'intégralité du câblage par France Telecom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

- **Remboursement DEXIA des charges patronales**

Monsieur le Maire fait part au conseil du remboursement par DEXIA du recours exercé par la collectivité au titre des prestations non garanties dans le cadre de l'accident de travail d'un agent pour un montant de 7 732.95 € (charges patronales).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le remboursement d'un montant de 7 732.95 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce remboursement.

- **Tournée voirie 2011 à prévoir : 1^{er} février 2011**

Divers

- **Bathymétrie des deux stations :**

Monsieur le Maire fait part au conseil des trois propositions reçues dans le cadre de la bathymétrie des deux stations d'épuration de la commune préalable au lancement du curage des lagunages. Il s'agit d'effectuer un relevé bathymétrique et une analyse des boues. Les trois propositions sont :

- D2 L : 2 260.44 €TTC
- VEOLIA EAU : 1 692.34€TTC
- EF ETUDES : 2 272.40 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre de VEOLIA EAU pour un montant de 2 260.44 €TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation.

- **Subvention Caisse des Ecoles :**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a été inscrit au budget 2010 une subvention d'un montant de 9 100 € au profit du budget de la Caisse des Ecoles. Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 6 000 € serait suffisante pour équilibrer le budget de la Caisse des Ecoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser au budget de la Caisse des Ecoles un montant de 6 000 € au lieu de 9 100 € initialement prévu.

- **Travaux en régie :**

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la commune adopté pour l'exercice 2010,
Considérant l'importance de valoriser les travaux effectués par les services de la commune,
Considérant que les travaux effectués en régie par les services de la collectivité augmentent la valeur des immobilisations de la commune,*

Il est proposé au conseil municipal :

- de définir le mode de calcul du coût du personnel à prendre en compte pour intégrer les travaux en régie effectués par les agents du service techniques à la section d'investissement du budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intégrer ces dépenses à la section d'investissement du budget de la commune,
- d'inscrire les crédits correspondants dans le budget de la commune par décision modificatives budgétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le tableau des heures effectuées sur l'année 2010, vu le tableau du coût des agents sur l'année 2010, u le tableau du coût mensuel moyen par agent en 2010,

valide le mode de calcul du personnel à prendre en compte pour le calcul des travaux en régie correspondant au coût individuel du salarié de l'année 2010 (salaires et charges) sur une période de 6 mois de l'année 2010 (janvier à juin), autorise Monsieur le maire à intégrer ces dépenses à la section d'investissement du budget de la commune et approuve la décision modificative suivante : Décision modificative n°15

- DI 2313 – 040 : + 6 000 €
- DI 2318 – 107 : - 6000 €
- RF : 722 – 042 : + 6 000 €
- DF : 6232 : + 3 000 € DF : 611 : + 3 000 €

- **Amendes de police :**

Dans le cadre d'aménagements de sécurité au niveau au niveau de l'entrée ouest de la commune (près du nouveau lotissement) et de la route de Concoret (devant l'école), Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux concernant ces deux projets pouvant être éligibles aux « amendes de police » :

1. Aménagement de sécurité piétonnier (plateau entrée ouest) : 36 423.00 €HT
2. Ralentisseur devant l'école publique : 7 638.50 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des recettes amendes de police (programme 2011) pour ces deux projets d'un montant total de 44 061.50 €HT.